

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026
LISTE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION 2026-04-01-01
DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Délibération approuvée

Considérant qu'il convient de favoriser la simplification de l'administration et la gestion de certaines affaires de la Commune,
Considérant les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Délégations données au Maire au nombre de 14 sur les 31 prévues dans le CGCT : 1, 4, 5, 6, 8, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 24, 26, et 27.

DELIBERATION N° 2026-04-01-02
INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Délibération approuvée

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Fixation des taux suivants pour les indemnités de fonction des adjoints et du Conseiller Municipal délégué :

- 1ère adjointe : 21.38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2ème adjoint : 21.38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3ème adjointe : 21.38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Conseiller délégué à la vie associative : 7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Informations complémentaires à la délibération :

Lorsque le conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du maire, sont fixées par délibération.

Pour information, le taux de l'indemnité du Maire des communes de 1000 à 3499 habitants est de 55.70 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Les délégations de fonction données par arrêté municipal du Maire, en vue d'assurer une parfaite continuité du service en son absence ou en cas d'empêchement, sont les suivantes :

Madame BRETON Christine, 1ère Adjointe :

- Action sociale

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

- Affaires scolaires et périscolaires
- Restaurant scolaire
- Cadre de vie
- Organisation logistique des cérémonies et évènements communaux
- Légalisation de signature, autorisations de brûlage, attestations diverses.

Monsieur BOSCHER Philippe, 2^{ème} Adjoint :

- Travaux
- Gestion des équipements sportifs
- Urbanisme
- Propriétés communales
- Opérations funéraires

Madame KERAUFFRET Stéphanie, 3^{ème} Adjointe :

- Jeunesse et Conseil Municipal d'Enfants
- Bibliothèque et inclusion numérique
- Information et communication

Monsieur GAUBERT David, Conseiller Municipal

- Vie Associative

DELIBERATION 2026-04-01-03

**REAMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE et DE L'ESPACE
NUMERIQUE : REALISATION DE PLACARDS ET CHANGEMENT DU SOL –
DEMANDE DE SUBVENTION**

Délibération approuvée

Considérant que le projet répond aux nouveaux besoins du public notamment, suite à la reprise de la compétence numérique,

Considérant que l'espace permet de développer un service de proximité pour faciliter et accompagner les publics l'accès à la culture, l'inclusion numérique

-Décision :

de procéder aux travaux de réfection du sol de la bibliothèque et de l'espace numérique ainsi que dans la salle attenante auprès de l'entreprise Armor Revêtement, pour un montant HT de 15 198.32 € HT.

De donner mandat au Maire, pour le choix de l'entreprise la mieux disante pour la réalisation de placards de rangement

De constituer un groupe de travail, composé de Stéphanie Kerauffret, Sonia Joannot, Murielle Nicolas et Catherine Ruffet, pour les choix à intervenir en amont et pendant les travaux : coloris, adaptations à réaliser en cours de travaux...

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026

DELIBERATION 2026-04-01-04
RESTAURATION SCOLAIRE - DIAGNOSTIC HYGIENE - ACQUISITIONS

Délibération approuvée

Considérant les nouvelles pratiques à mettre en place au restaurant scolaire, liées à la législation, à l'organisation de la journée, à la prise en compte des besoins nutritionnels des enfants, à la prévention des troubles musculo squelettiques du personnel, etc,

-Décision de créer un groupe de travail composé de Christine Breton, Isabelle Gicquel, Sonia Joannot et Maxime Robien, pour les travaux, l'acquisition de matériel de chauffe pour le restaurant scolaire.

-Autorisation de passer commande :

- de la prestation de Labocéa pour un diagnostic hygiène et sa restitution avec plan d'actions pour un montant de 996.00€ TTC.
- du petit matériel pour l'élaboration des repas pour un montant estimatif de 800 € HT

DELIBERATION 2026-04-01-05
LOTISSEMENT DE PEMINIER 2 – ACQUISITION DU LOT 13.

Délibération approuvée

Considérant l'autorisation de construire délivrée à la SCCV Champs Piry,

- **Approbation de l'acquisition du lot 13 par la SCCV Champs du Piry pour la construction d'un semi-collectif de 8 logements sociaux au prix de 40 000 € (5000 euros par logement) avec engagement de ce dernier de revendre le lot construit à un bailleur social, en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement).**

Information sur classes de découverte 2025-2026 de l'école Saint-Joseph:

Le Conseil Municipal est informé de la demande de l'école de la Commune, pour l'octroi d'une subvention pour les classes de découverte de l'année scolaire 2025/2026. La délibération en vigueur fixe l'aide octroyée à 4 € par jour et par enfant dans la limite de 10 jours en faveur des enfants scolarisés à l'école Saint-Joseph de Landéhen ou domiciliés à Landéhen et scolarisés en école publique extérieure.

Liste des délibérations affichée et publiée sur le site de la commune le 16.10.4.2026
Avril 2026

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire



